

# Rapport annuel de mise en œuvre FEADER 2016

## ANNEXE 1 : RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

### Rappel

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

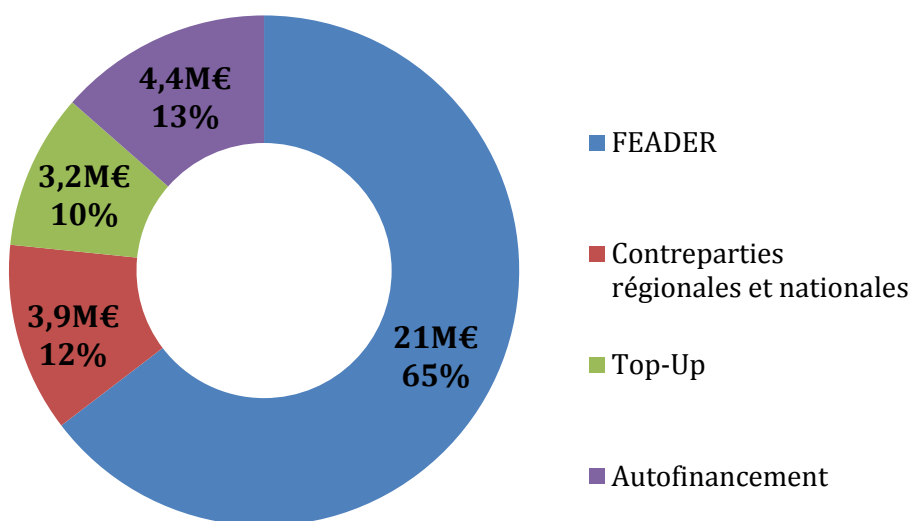
Le présent rapport porte sur la programmation du FEADER Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années 2014, 2015 et 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

### Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2016

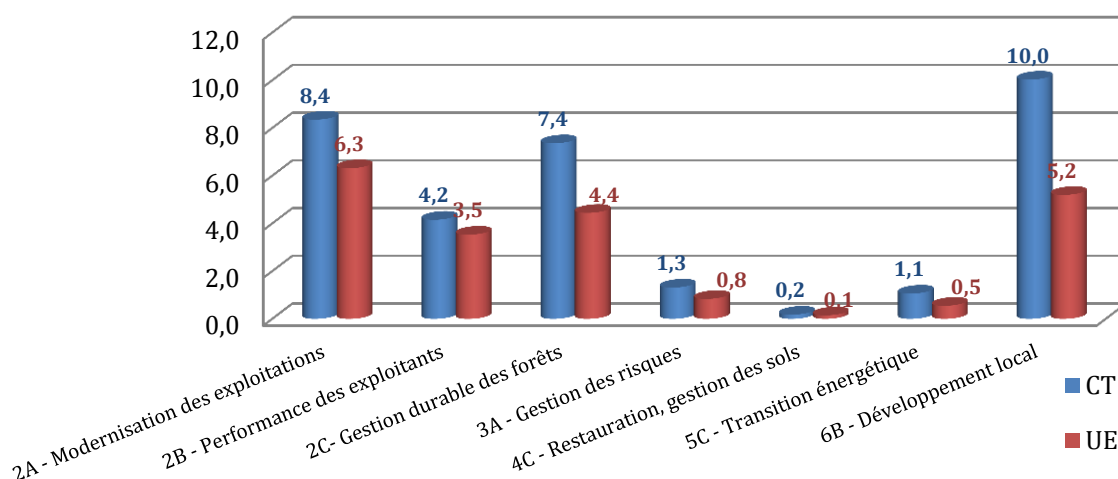
Le PDR de Guyane a été formellement adopté le 24 novembre 2015 par la Commission européenne. Aussi, la mise en place des outils et la programmation ont débuté tardivement en 2015. L'année 2016 a donc constitué la 1<sup>ère</sup> année de programmation des aides associées au FEADER.

La maquette du PDR FEADER Guyane s'élève à 112M€. Au 31 décembre 2016, elle a été programmée à hauteur de **21M€ environ, soit 19% de la maquette**, pour un coût total de **32,4M€, soit 16,3% de la maquette totale**. Le FEADER représente donc plus de la moitié de l'origine des fonds, soit 65% de la programmation en 2016.

Répartition de la programmation par financement en 2016  
(en M€ et en %)

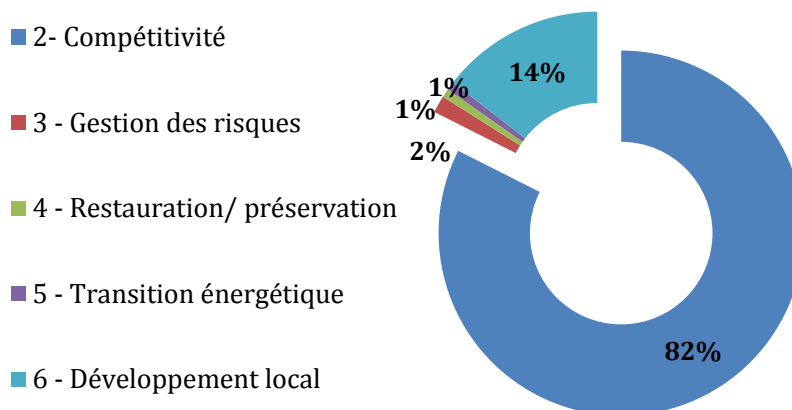


### Répartition des financements par DP programmés (en CT et Feader M€)



7 domaines prioritaires (DP) sur les 10, que contient le PDR Guyane, ont été programmés au 31 décembre 2016, ce qui représente un total de 131 dossiers. Ceux-ci sont répartis de la manière suivante, par Priorités :

### Répartition des dossiers par Priorités

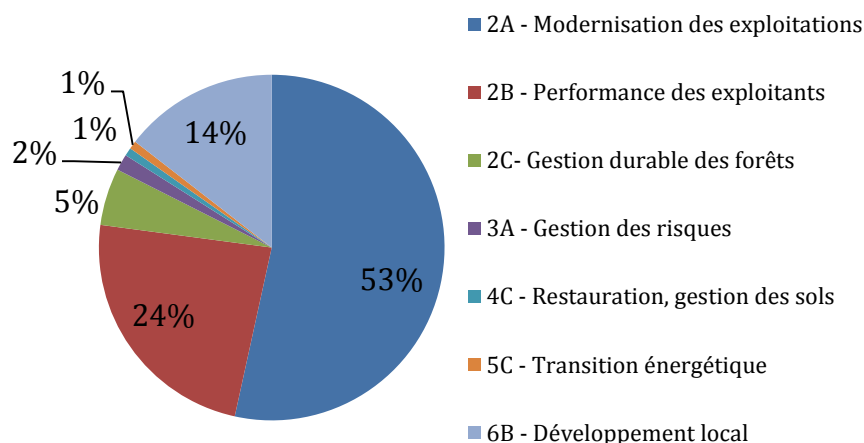


Ainsi, on constate que la priorité 2, relative à la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles, concentre le plus grand nombre de dossiers et de financements. Ce sont en effet **108 dossiers programmés** (dont la majorité relève plus spécifiquement de la modernisation : le DP2A concentre 70 dossiers), **pour un CT de 19,86M€, et une part Feader de près de 14,29M€ soit 68% de l'enveloppe Feader programmée.**

Il est suivi par une bonne programmation du DP6, relatif aux services de base (mesure 7) et à la mise en œuvre du Leader (mesure 19). Avec **19 dossiers programmés au total**, ce DP représente **10 M€ en CT et 5,2M€ en part Feader soit près de 25% de l'enveloppe** programmée au 31/12/2016.

Les DP 3,4 et 5 ont un taux de programmation plus faible avec **1% des dossiers programmés et oscillent entre 1% et 4% du Feader programmé**. A noter que la mesure 2 qui émerge sur les DP 3 et 4 n'était pas encore ouverte fin 2016. Ceci explique en partie la faible programmation, pour les DP impactés.

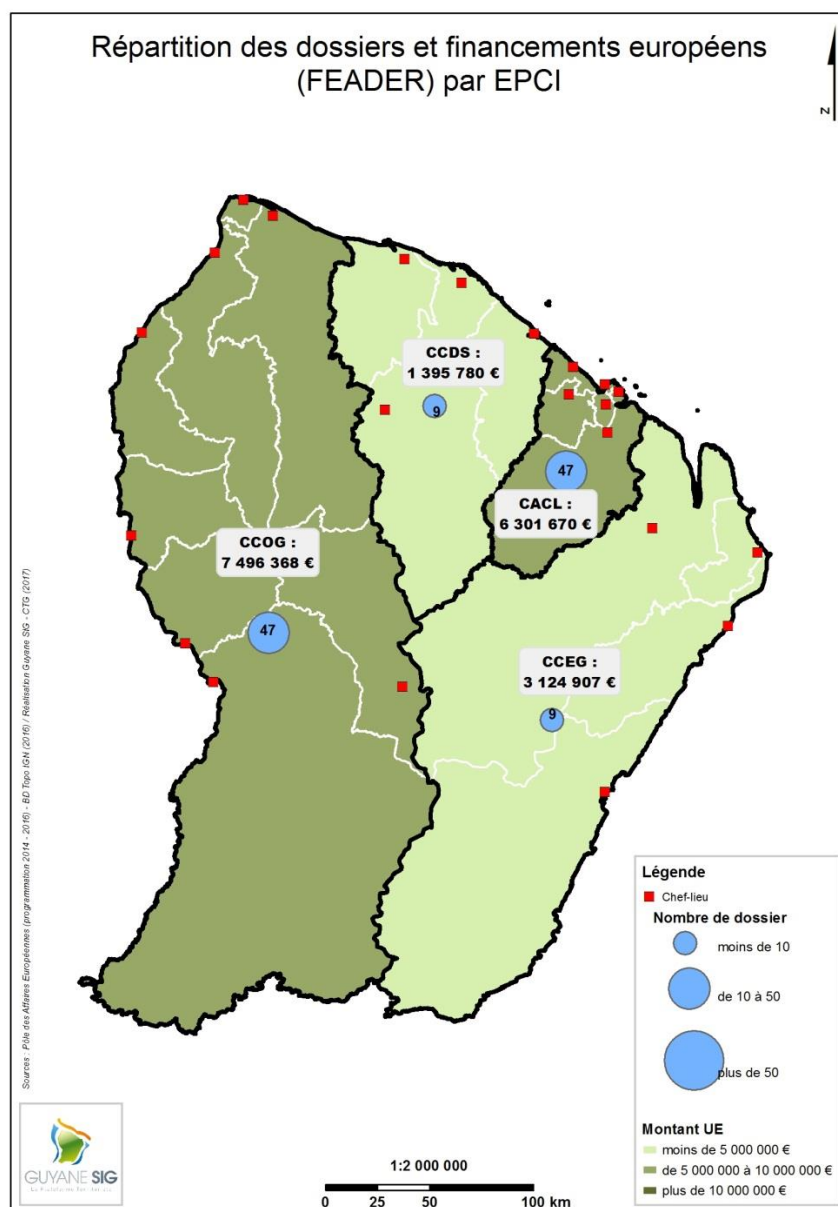
### Répartition des dossiers par DP



L'analyse de la répartition géographique des dossiers programmés<sup>1</sup> et financements Feader suite à deux années de programmation, allant jusqu'au 31 décembre 2016, révèle une forte concentration des dossiers et montants programmés au bénéfice de la Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais, avec **47 dossiers programmés pour près de 7,5M€ de Feader**. La CACL a également vu **47 dossiers programmés sur son territoire, mais pour un montant moins important, avec 6,3M€ de Feader**. Des projets représentant des coûts élevés ont été programmés dans l'Est, portant à **3,1M€ de Feader les montants programmés au sein de la CCEG pour seulement 9 dossiers**. En effet, les pistes forestières réalisées dans l'Est représentent à elles seules près de 2,6M€ de Feader (mesure 433).

<sup>1</sup> On considère pour cette analyse cartographique 112 dossiers – représentant 18,3M€ de Feader - sur les 131 dossiers programmés au total au titre du Feader, car 19 dossiers concernent l'ensemble du territoire et ne peuvent être répartis à l'échelle du découpage proposé. C'est par exemple le cas de projets de professionnalisation ou d'animation environnementale qui ne ciblent pas de zones particulière et ont un impact régional.

Pour finir, il est important de nuancer ces éléments en les mettant en perspective par rapport à la logique globale des fonds européens. En effet, si la majorité des financements FEADER semblent orientée vers la CCOG, il faut néanmoins rappeler que le FEADER a une action ciblée sur les zones rurales et les sites isolés ; alors que le FEDER s'inscrit en complémentarité sur des thématiques qui peuvent être communes. Ainsi, le FEDER voit la majorité de ses financements concentrée sur la zone littorale. Des cartes permettant de mettre en relations ces deux fonds majeurs piloté par l'autorité de gestion de la CTG sont en cours de réalisation et permettront ainsi d'avoir une lecture intégrée.



### Détail des DP engagés

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des différents domaines prioritaires (en montant total des dépenses publiques programmées) par rapport aux prévisions d'engagement (cf. section 11.2 du PDR).

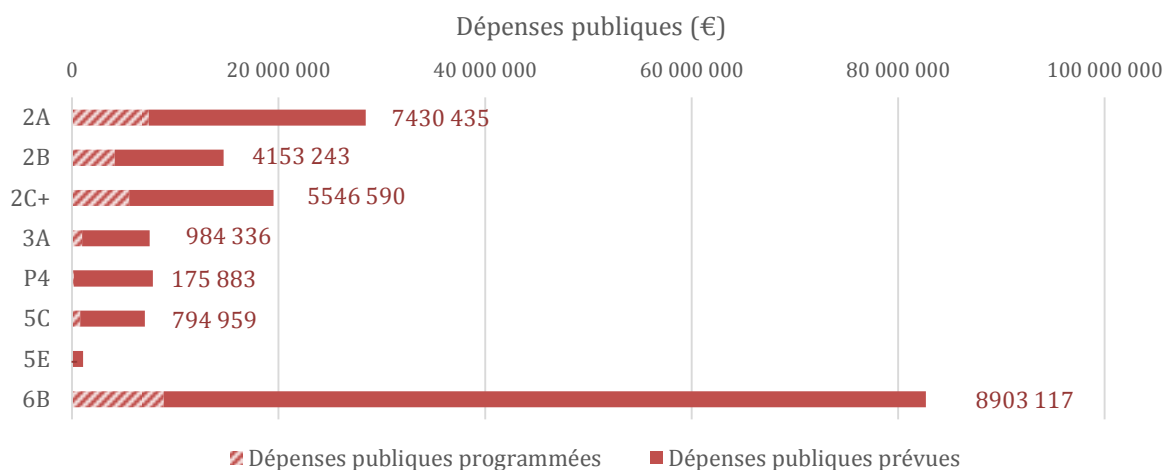


Figure 171 : Etat d'avancement des dépenses publiques (€) du PDRG au 31 décembre 2016 et taux d'avancement de la programmation par rapport aux prévisions, par domaine prioritaire

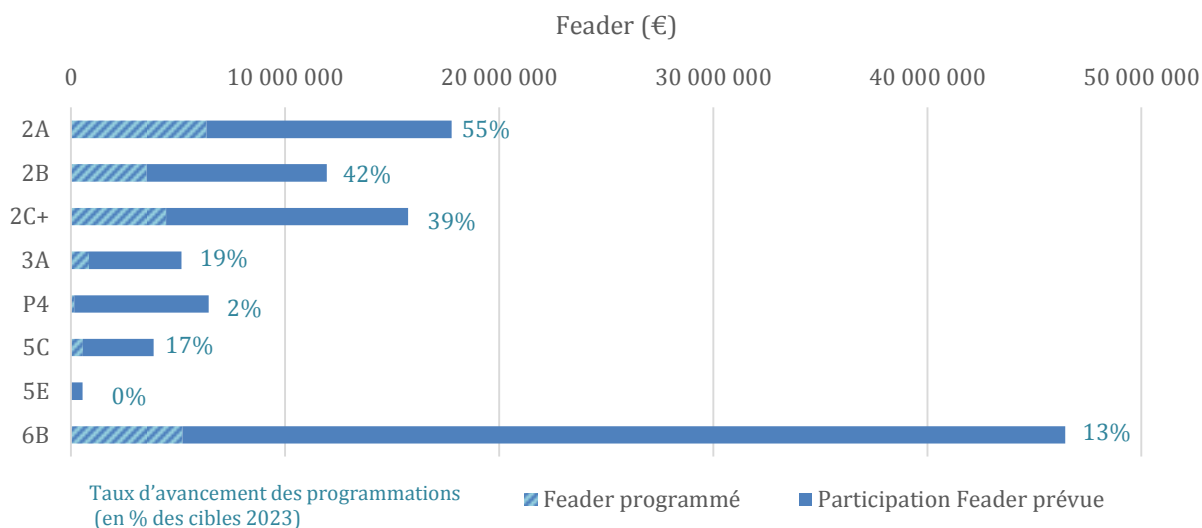
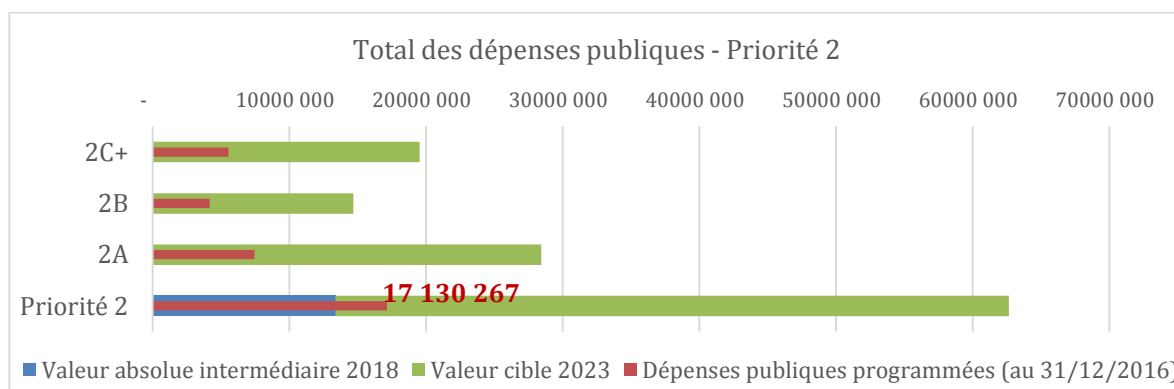


Figure 18: Etat d'avancement de la participation Feeder (€) du PDRG au 31 décembre 2016 et taux d'avancement de la programmation par rapport aux prévisions, par domaine prioritaire

### Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité est celle qui concentre la plus importante programmation au 31/12/2016, avec **108 dossiers programmés, pour un CT de 19,9M€, soit 14,3M€ de Feader**. Les programmations des opérations dans la priorité 2 sont légèrement supérieures à la valeur intermédiaire fixée pour 2018 (bien que la valeur cible devrait être comparée aux montants engagés et non programmés).



- **DP2A**

Ce domaine prioritaire contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole. Il concerne les mesures 1, 2, 4, 6 et 16 dont **seules les mesures 1,4 et 16 ont fait l'objet d'une programmation**. Elles concernent respectivement 21, 39 et 10 dossiers, portant le nombre de dossiers programmés pour le domaine prioritaire 2A à 70 au total. Cela représente **8,3M€ en coût total, soit 6,3M€ en part Feader**.

Au titre de la mesure 1, une enveloppe totale de 3 760 000€, comprenant une part Feader de 3 196 000€, avait été réservée. Sur 42 dossiers reçus, **34 dossiers ont été sélectionnés, dont 21 ont été programmés** au 31/12/2016, pour un montant total de **1 571 083€, dont 1 332 020€ de Feader**.

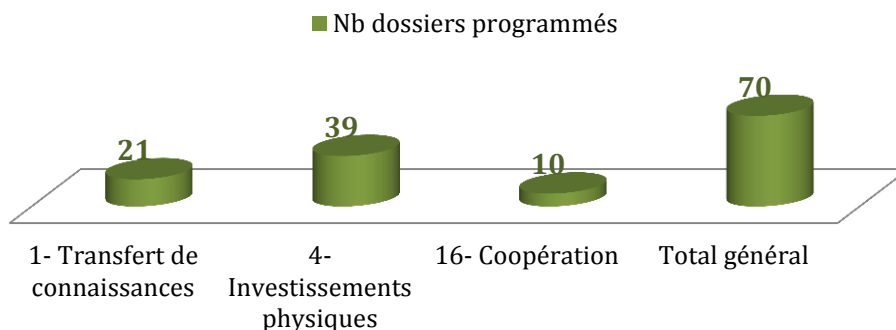


La mesure 2 n'a pas pu être lancée en 2016, car nous attendions la procédure validée par le service des affaires juridiques du Ministère. Ceci étant fait, nous prévoyons un lancement de l'appel d'offre au 1<sup>er</sup> semestre 2017, afin de permettre le financement d'actions de conseil dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La mesure 4 (TO 411) a été activée en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment. Ainsi, **39 dossiers ont été programmés au fil de l'eau pour un coût total de 3 504 968€ et une part Feader de 2 198 927€**. Elle participe à plus de la moitié des dossiers programmés du domaine prioritaire et 42% du montant total.

Enfin, la mesure 16 a vu la programmation démarrer par appel à projets de **10 dossiers en 2016, pour un coût total de 3 276 368€, dont une part Feader de 2 784 913€**. Avec ces coûts importants, la mesure représente à elle seule 39% du montant total du domaine prioritaire. Cette mesure concerne les dossiers RITA.

### Répartition des opérations par mesure pour le DP2A



En conclusion, ce sont 5 TO qui sont programmés sur le DP 2A. Les 3 TO de la mesure 1 représentent 40% des dossiers, pour 21% du Feader. Si le TO 411 concentre la majorité des dossiers (56%), c'est le TO1621 qui rafle la plus grosse part des financements Feader (44% à lui seul).

- **DP2B**

Ce domaine prioritaire contribue à faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations. Il concerne les mesures 2, 4 et 6. Ces mesures visent à conseiller et aider les agriculteurs dans leur installation, en particulier les jeunes ; à lever les freins à l'installation, en particulier par une réorganisation et amélioration du foncier agricole ainsi que des aménagements structurants (desserte et aménagement agricole) ; et à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs qui s'installent.

31 dossiers ont été programmés jusqu'à fin 2016 sur le DP 2B, pour un montant total de **4 153 242,55€** (Feader + cofinancement + autofinancement), **dont 3 530 256,17 € de Feader** (soit 85% du montant total).

Deux types d'opération ont été pour l'instant programmés sur le DP 2B : les TO 431 et 611. Notons que le TO 431 concerne des opérations plus coûteuses unitairement que le TO 611.

La mesure 2 n'a pas pu être lancée en 2016, car nous attendions la procédure validée par le service des affaires juridiques du Ministère. Ceci étant fait, nous prévoyons un lancement de l'appel d'offre au 1<sup>er</sup> semestre 2017, afin de permettre le financement d'actions de conseil dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La mesure 4 (TO 431) a été activée en 2016, afin de financer d'une part l'identification, la planification et le suivi du foncier agricole, ainsi que la desserte et l'aménagement agricole. Elle concerne à ce titre **8 dossiers** d'aménagement de voiries agricoles et de délimitation de parcelles agricoles. Ce sont donc **3 084 642€ en coût total, dont 2 621 946€ de part Feader programmés** au titre du TO 431.

La mesure 6 (TO 611) vise, au titre de ce domaine prioritaire, à offrir une dotation aux jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer pour la première fois sous la forme d'une aide forfaitaire au démarrage. Pour rappel, sept Dotations Jeunes Agriculteurs avaient pu être engagées en décembre 2015 pour un montant total de 320 500€. En 2016 la programmation de cette mesure s'est poursuivie portant au total à **23 dossiers programmés, pour un coût total de 1 068 600€, soit 908 310€ de Feader**. Cette mesure connaît un assez bon engagement puisque sur 24 dossiers, 20 sont déjà engagés, pour un total de **918 600€** de dépenses publiques (soit 780 810€ de Feader).

En conclusion, ce sont 2 TO (611 et 431) dont la programmation a démarré sur le domaine prioritaire 2B. Le TO611 de la mesure 6 représente certes 74% des dossiers programmés, mais seulement 26% des financements Feader accordés. Inversement, avec seulement 26% des dossiers, le TO431 concentre en revanche l'essentiel des montants programmés au titre du Feader.

- **DP2C**

Ce domaine prioritaire contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Il concerne les mesures 1, 2, 4, 8 et 16 car elles permettent respectivement de former et d'informer sur les pratiques forestières durables ; d'accompagner les porteurs de projets dans le secteur

forestier ; de soutenir la création et la réfection des dessertes forestières pour l'accès aux nouvelles zones d'exploitation forestières ; de favoriser la modernisation des entreprises de bois d'œuvre ; et de financer l'élaboration de plans de gestion durables des forêts et leur animation.

Cependant seules les mesures 4 et 8 ont été programmées au 31/12/2016. **7 dossiers ont été programmés** jusqu'à fin 2016 sur le DP 2C+, pour un montant total de **7 358 389,61 €** (Feader + cofinancement + autofinancement + top-up), **dont 4 442 981,06€ de Feader** (soit 60% du montant total).

La mesure 4 (TO 433) prévoit une aide pour la création/la réfection d'infrastructures de dessertes forestières pour l'accès aux nouvelles zones d'exploitations conformément aux plans de gestion durable des forêts. Elle concerne **4 dossiers**, déposés au fil de l'eau, au titre du TO433 visant plus spécifiquement l'aménagement de dessertes forestières. Ce sont **5 759 197€ en coût total qui ont été programmés, soit 3 671 488€ de Feader**.

La mesure 8 est spécifiquement dédiée aux investissements dans le développement des zones forestières, accompagnant la modernisation des entreprises de bois d'œuvre. Elle concerne **3 dossiers**, programmés au titre du TO861 pour un coût total de **1 599 192€, et une part Feader de 771 492€**. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'engagement, pour **741 279€ de dépenses totales**.

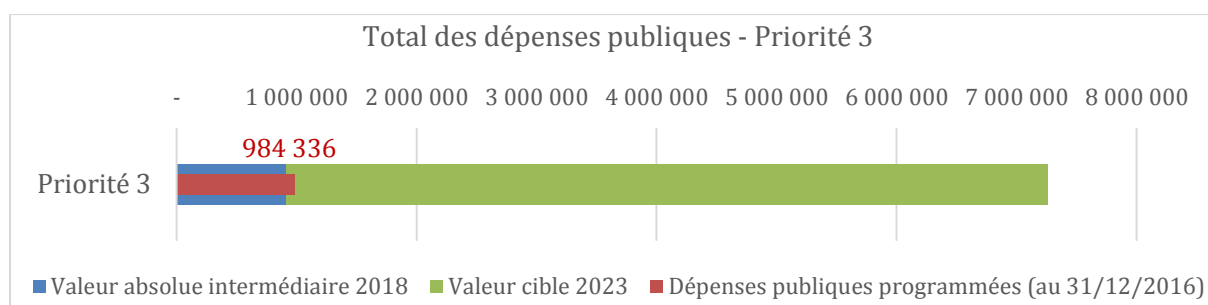
On constate ainsi que ce sont seulement deux TO qui ont été programmés au titre de ce domaine prioritaire. Le premier représente 57% des dossiers pour 83% des financements, alors que le second ne représente que 17% des montants programmés pour 43% des dossiers.

### **Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

Cette priorité ne concerne qu'un seul DP, le 3A. Il contribue à améliorer compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.

Ce sont les mesures 1, 2, 3, 4 et 16 qui y participent. Cependant au 31/12/2016 seule la mesure 4 a été programmée, au travers de **2 dossiers, pour un montant total de 1 312 488€ dont 836 686€ de Feader**.

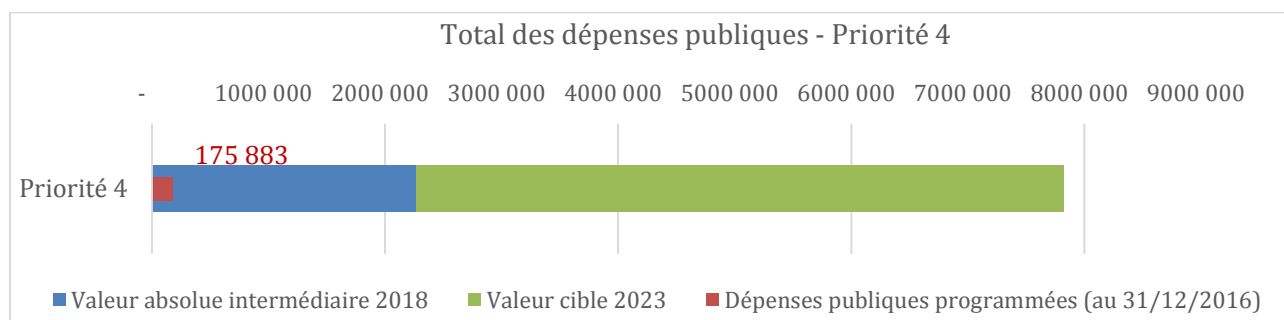
La mesure 4 permet de proposer une aide aux investissements pour le développement de nouvelles activités de transformation de produits agricoles et la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation.



### Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Seule 1 opération a été programmée dans la priorité 4, pour un montant total de **175 883,40 €** (Feader + cofinancement + autofinancement), **dont 149 500,89€ de Feader** (soit 85% du montant total). Les programmations de la priorité 4 sont loin de la valeur intermédiaire fixée pour 2018.

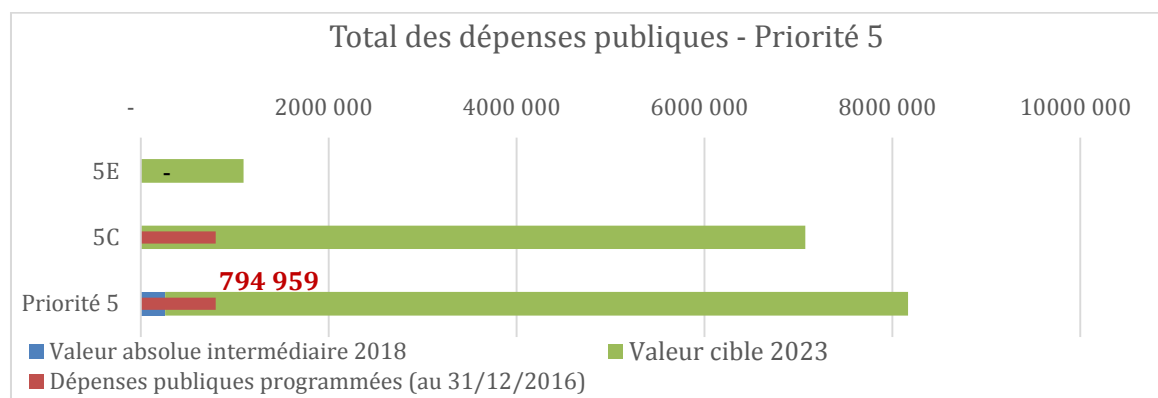
Seul le domaine prioritaire 4C a débuté sa programmation, au titre de la mesure 16. Elle est ciblée dans cette priorité pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion durables par les acteurs de la filière bois, ces derniers garantissant des modes de gestion peu intrusifs



### Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

**1 seule opération a été programmée** dans la priorité 5 (DP 5C), pour un montant total de **1 059 945 €** (Feader + cofinancement + autofinancement), **dont 549 566,43€ de Feader** (soit 52% du montant total). Il s'agit de la mesure 6, qui a pour objectif d'encourager la valorisation à des fins organiques (compostage, etc.) par l'amélioration des itinéraires techniques de mise en valeur des terres agricoles et l'équipement des entreprises de mise en valeur des terres agricoles. Elle participe, pour ce dossier à l'approvisionnement d'une centrale, grâce à des investissements en défriches agricoles permettant la production de biomasse.

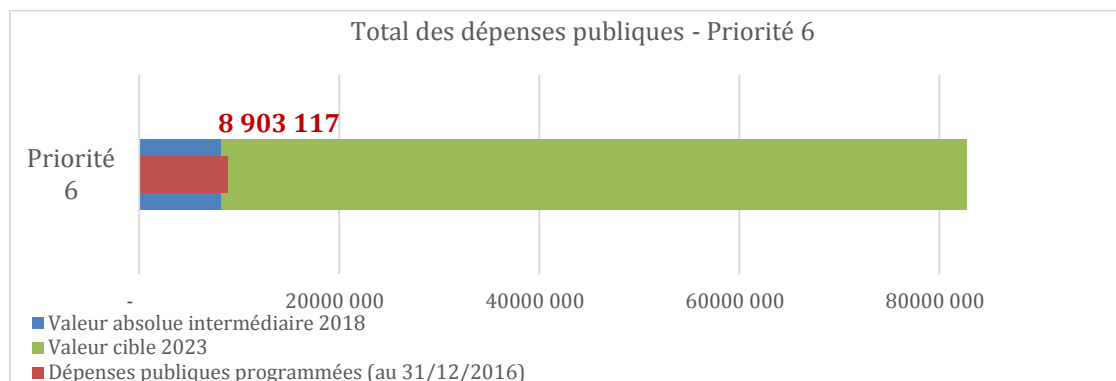
Cette programmation des opérations permet néanmoins de dépasser la valeur intermédiaire des dépenses publiques fixée pour 2018.



### Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Seul le domaine prioritaire 6B relève de cette priorité. Il concerne les mesures 7 et 19 et réalise un assez bon début de programmation avec **19 dossiers programmés pour un total de 10M€, soit 5,2M€ de Feader**. C'est la deuxième priorité, en termes d'avancement de programmation, autant au niveau des montants que du nombre de dossiers programmés.

Les programmations des opérations dans la priorité 6 sont supérieures à la valeur intermédiaire fixée pour 2018.



Ce sont 5 TO qui ont été programmés, dont 4 au titre de la mesure 7. Elle soutient le développement local en zone rurale en finançant l'alimentation en eau potable, le développement des équipements et services d'assainissement des eaux usées, l'approvisionnement en électricité via l'extension de réseau, le renforcement des installations existantes et la création d'unités autonomes, les équipements de gestion des déchets, etc. Tous ces équipements de base sont à destination des zones rurales de Guyane. Cette mesure a fait l'objet de **14 dossiers, pour un montant de 9,7M€ dont près de 5M€ de Feader.**

Quant à la mesure 19, elle relève du dispositif LEADER, qui soutient le développement local (voir partie suivante, Leader). Elle a été programmée au 31/12/2016 à hauteur de **279 510€ en coût total, représentant 237 583€ en part Feader** pour seulement 5 dossiers.

### LEADER (mesure 19)

La mesure 19 soutient le développement local, en offrant la possibilité de renforcer la capacité des territoires à innover et à expérimenter en mettant en réseau les différents acteurs des territoires pour définir une stratégie locale de développement pertinente au regard des besoins d'un territoire infrarégional. Cette mesure est donc mobilisée pour renforcer l'animation territoriale et favoriser le développement économique des zones rurales grâce à sa mise en œuvre par les Groupements d'Action Locale (GAL). La mesure LEADER est rattachée exclusivement au domaine prioritaire 6B, mais contribue de manière indirecte et transversale aux autres priorités et domaines prioritaires du développement rural.

Elle a été programmée au 31/12/2016 à hauteur de **279 510€ en coût total, représentant 237 583€ en part Feader** pour seulement 5 dossiers. Ces faibles montants s'expliquent par le fait qu'il s'agissait uniquement d'accompagner le lancement des candidatures de chaque GAL. Chaque GAL disposait

ainsi d'une enveloppe maximale de 60.000 euros (51.000 euros de FEADER) pour élaborer sa Stratégie de Développement Local (SDL) (TO 19.1 : Soutien préparatoire LEADER).

Les 5 stratégies de développement local ont été sélectionnées aux dates suivantes :

- ✓ 20 juin 2016 : CCOG et CCDS
- ✓ 03 octobre 2016 : CCEG
- ✓ 17 novembre 2016 : PAG
- ✓ 30 novembre 2016 : CACL

A compter de ces dates, les structures porteuses peuvent commencer leur travail d'animation LEADER (fin du soutien préparatoire à l'élaboration des SDL mesure 19.1), les dépôts de demande de subvention sur le TO19.2 (opérations LEADER) sont possibles (via le formulaire provisoire), néanmoins c'est l'AG qui pendant cette période de pré-convention accuse réception des demandes.

### Evaluation de mise en œuvre

Dans le cadre de la réalisation du RAMO approfondi, à transmettre au 30 Juin 2017, une évaluation de mise en œuvre à mener en 2017 avait été identifiée comme potentiellement nécessaire. En effet, celle-ci devait permettre d'accompagner l'autorité de gestion dans la réponse aux questions évaluatives, rubrique additionnelle du rapport approfondi, ainsi que dans des recommandations liées à la mise en œuvre du PDR en ce début de programmation.

Le marché a donc été lancé le 29 décembre 2016, avec pour objet : « Appui à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une évaluation sur la mise en œuvre du PDRG 2, comprenant un apport méthodologique relatif au calcul des indicateurs et les réponses aux questions évaluatives ». L'évaluation devait donc à la fois porter sur les modalités d'organisation et de pilotage du PDRG2, que sur le rythme de la programmation et sur sa contribution aux objectifs du PO, grâce aux réponses aux questions évaluatives.

Ce marché a vu la sélection le 21 février 2017 du cabinet BRL Ingénierie pour un total de 74 415€, parmi les 4 offres réceptionnées. Elle a été menée à partir de février 2017 pour une durée déterminée initialement à 3 mois, qui a été prolongée de 6 mois pour permettre un appui méthodologique pérenne aux évaluateurs. Cette évaluation ayant donc eu cours durant l'année 2017 fera l'objet d'une analyse lors du RAMO 2017, présenté en 2018.



### Des données approfondies, dans le cadre du Rapport amélioré

Les rapports annuels de mise en œuvre sont transmis au 30 Juin chaque année pour le FEADER ; néanmoins cette année ce rapport est dit « amélioré ». Cette démarche d'approfondissement vise à entrer dans les détails de la mise en œuvre afin d'en établir les limites et réajustements nécessaires avant la mi-parcours et l'examen de la performance des programmes (2018). Ce rapport contient donc des rubriques supplémentaires concernant :

- Les principes horizontaux : il s'agit d'évaluer la contribution du PO pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées ; le développement durable et pour atteindre les objectifs liés au changement climatique
- Une analyse approfondie de la réalisation des objectifs pour chaque axe du PO
- Des questions évaluatives accompagnant cette analyse
- Le rôle des partenaires dans la réalisation du programme
- La bonne mise en œuvre de la stratégie de communication et d'évaluation, en lien avec les plans respectifs adoptés par l'autorité de gestion lors du lancement du PO

Le détail de l'ensemble de ces rubriques est disponible dans la version complète du RAMO FEADER 2016, sur le site dédié : <http://www.europe-guyane.eu/>